

Lettre adressée au Grand Conseil par le Collectif Urgence Palestine

Genève, le 13 mars 2006

Objet : Collaboration des services publics avec l'entreprise Connex Suisse SA.

Monsieur le Président, Mesdames les Députées et Messieurs les Députés,

En tant que membres des autorités législatives de ce canton vous avez, entre autre, la responsabilité de contrôler la gestion du Conseil d'Etat, afin que les décisions qu'appliquent ce dernier respecte la volonté du Grand Conseil qui représentent l'ensemble des citoyennes et citoyens de ce canton et l'esprit forgé par une longue histoire humanitaire.

L'administration des TPG négocie en sous-traitance l'exploitation de certaines lignes de leur réseau avec l'entreprise Dupraz Bus Genève SA. Or nous avons appris que cette dernière a été reprise par l'entreprise Connex Suisse SA. De plus nous avons également découvert qu'Orgexpo a attribué à cette même entreprise Connex le mandat pour les navettes reliant les parkings à Palexpo pendant le salon de l'auto, mandat qui était dévolu habituellement aux TPG.

Vous n'êtes certainement pas sans savoir que cette entreprise a été retenue, avec Alstom, pour participer à un consortium de construction et d'exploitation d'un tramway à Jérusalem. Alstom fournirait les rames, et Connex participerait à l'exploitation.

Ce projet de tramway, qui doit entrer en service en 2008, vise à relier la partie occidentale de la ville à deux colonies construites en Cisjordanie aujourd'hui occupée : Pisgat Zeev et French Hill. Son tracé desservirait exclusivement les zones habitées par la population juive créant ainsi un service réservé à une partie du public et ce sur des critères ethnico-religieux, il confisquerait en outre des terres appartenant à des Palestiniens.

Un tel projet revient à ancrer l'avenir de la ville, à inscrire à nouveau dans les faits accomplis son annexion par Israël. Les dirigeants israéliens, ne cachent pas leur intention de ne pas négocier l'avenir de la cité, annexée illégalement, et décrétée toute entière capitale de l'Etat d'Israël. La partie palestinienne au contraire considère que la ville doit devenir capitale des deux Etats, avenir qui doit être l'objet de négociations fondées sur le droit international.

[...]

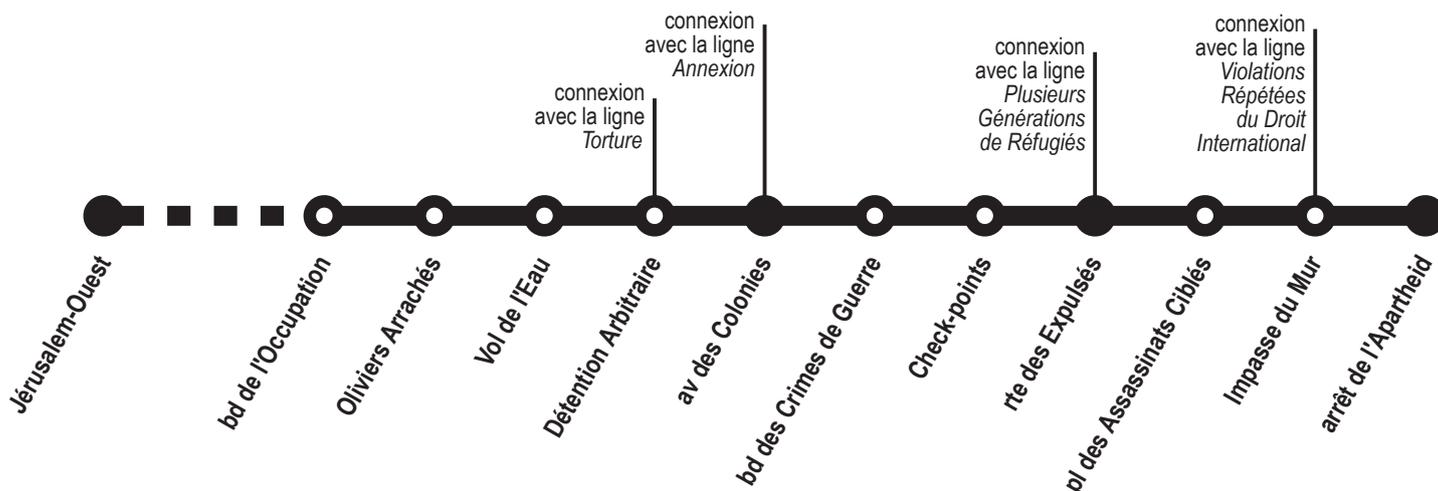
La Suisse se doit de montrer l'exemple dans le respect de la 4^{ème} Convention de Genève dont elle est dépositaire. Que les TPG et Orgexpo, entreprises de services publics, sous la tutelle des Autorités Cantonales collaborent avec cette entreprise rend celles-ci de fait complice de violation du droit international.

Nous avons écrit, en date du 10 février 2006, à Monsieur le Conseiller d'Etat Robert Cramer, ainsi qu'à la direction des TPG, pour leur demander de suspendre et de rompre le cas échéant les contrats passés avec Connex SA tant que cette entreprise sera impliquée dans la construction de ce tramway à Jérusalem, et à ce jour, nous attendons toujours une réponse à ces courriers.

Mesdames les Députées et Messieurs les Députés, nous attendons que votre Autorité interpelle le Conseil d'Etat sur ce grave manquement au respect du droit international, et nous espérons que par l'action de notre gouvernement, Genève puisse continuer à s'enorgueillir d'être un digne défenseur de l'éthique humanitaire.

 **connex** (sous-traitant des TPG)

de Jérusalem aux colonies illégales - Le Tramway de l'Apartheid





CONNEX SOUS-TRAITANT DES TPG CONSTRUIT LE TRAMWAY DE L'APARTHEID

Connex et Alstom sont les investisseurs internationaux du consortium Citypass qui a remporté en 2002 l'appel d'offres des autorités israéliennes pour le projet de tramway à Jérusalem d'un montant proche de 500 millions d'euros. Citypass sera responsable du chantier et de la maintenance du système pour les trente prochaines années. Le tracé du tramway prend en compte un certain nombre de colonies juives autour de Jérusalem-Est, construites sur des terres palestiniennes annexées. Il assurera la continuité entre ces colonies et les zones centrales de la ville et fournira un système de transport vital pour le maintien de ces colonies.

Etablie dans 25 pays avec son siège en France, la Connex fait partie du groupe Veolia. Elle a des investissements importants dans les services privés et dans l'industrie du transport. Elle compte plus de 61 000 employés-es et transporte près de 2 milliards de passagers par an.

En Suisse, Connex Suisse SA est devenu majoritaire de la société Dupraz Bus SA Genève. Les TPG sous-traitent à cette entreprise une partie de son réseau de transport. De plus Orgexpo, a attribué le contrat de navettes pour le salon de l'auto à Connex.

EXIGEONS LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

Construit sur des terres palestiniennes et faisant partie intégrante de l'infrastructure des colonies, ce projet de tramway équivaut à un crime de guerre et constitue une sérieuse violation du droit international, notamment de la 4ème Convention de Genève. Connex et Alstom soutiennent directement la politique israélienne raciste à l'encontre du peuple palestinien, exclu de sa capitale par le Mur de l'Apartheid et les routes réservées aux colons; elles soutiennent également le projet sioniste global d'expulser les Palestiniens de leurs terres. Ce projet de tramway s'inscrit pleinement dans la politique visant à établir un "Grand Jérusalem" et prolonge sur le terrain les mesures illégales d'annexion et de colonisation, adoptées préalablement

La ville de Jérusalem est soumise aujourd'hui à une intense politique de colonisation, dont l'érection d'un réseau de murs est le principal vecteur. Des quartiers entiers de la partie orientale de la ville, partie palestinienne occupée, sont détruits, d'autres divisés, cloisonnés, bouclés par ces murs qui rendent par ailleurs quasi-impossible toute circulation des personnes et des marchandises entre Jérusalem-Est et le reste de la Cisjordanie.

Une telle politique non seulement empêche l'accès des Palestiniens non résidents à ce qu'ils considèrent pourtant comme leur capitale politique, administrative, culturelle, culturelle et sanitaire (hôpitaux), mais il pénalise

En août 2005, Ariel Sharon affirmait lors d'une cérémonie pour le consortium : " Je crois que cela doit être fait, de la même manière que tout ce qui peut être fait pour renforcer Jérusalem, la construire, l'étendre et soutenir pour l'éternité l'idée de Jérusalem comme capitale du peuple juif et comme capitale unifiée de l'Etat d'Israël. " Le maire Uri Lupolianski décrit le tramway comme " la réalisation du Psaume 122 " tandis que la municipalité juive de Jérusalem voit en cela la réalisation du rêve sioniste de Herzl. Les Palestiniens considèrent cela comme une stratégie pour éradiquer leur présence, leur histoire et leur culture à Jérusalem.

En rachetant Dupraz Bus SA, Connex s'est implantée sur le réseau des Transports Publics Genevois. En autorisant les TPG à sous-traiter à des privés jusqu'à 10% du réseau, les autorités genevoises ont ouvert la porte à des entreprises peu scrupuleuses.

Les syndicats genevois dénoncent la politique de sous-traitance appliquée par le Conseil d'Etat. Ces entreprises, hors cadre conventionnel, peuvent pratiquer des salaires allant jusqu'à frs 1'000.- de moins par mois pour le même travail que ceux appliqués aux TPG. Ils regrettent également qu'Orgexpo ait attribué les navettes de bus entre les parkings et Palexpo pendant le salon de l'auto à Connex, alors que jusqu'à cette année c'était les TPG qui assuraient ce service

La Suisse est dépositaire de la 4ème Convention de Genève. Nos autorités devraient donc être particulièrement attentives au respect du droit international. C'est pourquoi, nous demandons au Conseil d'Etat, aux TPG et à Orgexpo de rompre tous les contrats passés avec Connex, tant que cette entreprise collaborera au projet israélien d'apartheid dans les territoires occupés y compris Jérusalem, et **nous enjoignons les autorités genevoises à instaurer un critère éthique dans la procédure d'appel d'offres auquel toutes les entreprises sollicitant un mandat de l'Etat seront soumises.**

aussi gravement toute l'économie palestinienne. C'est pour l'ensemble de ces raisons que la Cour internationale de Justice, plus haute instance juridique des Nations unies, a rendu le 9 juillet 2004 un avis condamnant la construction du mur, demandant le démantèlement des parties déjà construites et exigeant l'arrêt de sa construction. Un avis adopté par l'Assemblée générale des Nations unies onze jours plus tard.

Ce tramway vient renforcer cette politique de colonisation et Connex, en participant à sa construction, va se trouver en situation de violation du droit international, menaçant dès lors les perspectives de paix entre Israéliens et Palestiniens, ce qui serait un fait extrêmement grave.